

**DECLARATION DE SYRTE SUR LE THEME : « INVESTIR DANS
L'AGRICULTURE POUR LA CROISSANCE ECONOMIQUE ET LA SECURITE
ALIMENTAIRE » - [(Doc. ASSEMBLY/AU/12 (VIII))]**

Nous, Chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine, réunis en notre treizième session ordinaire à Syrte (Grande Jamahiriya arabe libyenne), du 1^{er} au 3 juillet 2009,

RAPPELANT, dans le contexte du thème du treizième Sommet de l'Union africaine, la responsabilité et l'engagement collectifs de l'Afrique à promouvoir l'agriculture africaine à travers le Programme détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique (CAADP) en tant que son cadre pour la réalisation des nécessaires réformes institutionnelles et politiques, du développement des capacités et de l'augmentation des investissements, qui permettent d'améliorer la performance agricole avec des effets directs sur la sécurité alimentaire et la croissance socio-économique ;

FELICITANT les Etats membres pour les progrès accomplis dans la mise en œuvre du CAADP et l'appui apporté par la Commission, le Secrétariat du NEPAD, les Communautés économiques régionales et les partenaires au développement ;

NOUS FELICITANT de l'appui important et de l'alignement au programme du CAADP d'un nombre croissant d'organisations bilatérales et multilatérales de développement ;

CONSCIENTS et PREOCCUPES par le fait que la faim est un frein au développement économique, une menace à la sécurité mondiale, une barrière à la dignité humaine et à l'amélioration du niveau de vie des populations et que, par conséquent, tout doit être mis en œuvre de toute urgence aux niveaux national, régional, continental et mondial en vue de la réalisation de l'Objectif du Millénaire pour le Développement de réduction de la faim en Afrique ;

RECONNAISSANT l'importance des mesures et des interventions dynamiques visant à augmenter les financements de l'agriculture africaine et à continuer d'améliorer les politiques sectorielles en vue d'accélérer la croissance économique et de réaliser les objectifs de sécurité alimentaire du continent ;

CONSCIENTS du fait que le développement d'une chaîne de valeur, ainsi que l'accès aux marchés et aux services financiers favorables au petit exploitant devraient être les éléments clés de l'amélioration, de la pérennisation et de la croissance financières des secteurs agricoles et de la création de richesse subséquente ;

CONSCIENTS du fait que la variabilité du climat et les changements climatiques sont et seront des facteurs clés du programme de développement de l'agriculture et qu'il est impératif que l'Afrique, à tous les niveaux, augmente la productivité et améliore la résistance de ses systèmes agricoles ;

NOTANT que la dégradation des terres mine la sécurité alimentaire, accroît la vulnérabilité des économies africaines à la variabilité et aux changements climatiques, alors que, parallèlement, des méthodes de gestion durable des terres agricoles peuvent augmenter la productivité et améliorer la résistance de l'Afrique aux risques d'origine climatique ;

RECONNAISSANT le potentiel de contribution au financement de l'investissement à travers les envois de fonds (estimés à 17 milliards \$ EU /an et qui pourraient augmenter jusqu'à 45 milliards de \$EU /an), le savoir, les compétences et les réseaux connexes qui deviendrait réalité par la facilitation et la canalisation de la participation accrue de la diaspora africaine au programme de développement de l'Afrique ;

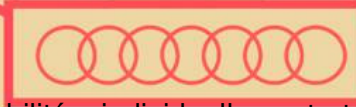
CONSTATANT qu'il est important d'identifier les personnes les plus vulnérables de la société, notamment les femmes, les enfants et les handicapés physiques désavantagés et de s'assurer que leurs besoins spécifiques leur permettant de participer aux activités économiques sont pris en compte et soutenus dans les stratégies de développement et les programmes d'investissement.

ACCUEILLANT AVEC SATISFACTION l'engagement de l'Équipe spéciale de haut niveau des Nations Unies sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire (UN-HLTF) de se joindre aux autres institutions bilatérales et multilatérales en vue de renforcer le CAADP et de mettre en œuvre le Cadre global d'action pour la sécurité alimentaire (CGA) à travers le CAADP en Afrique.

TENANT COMPTE du rapport de la Conférence conjointe des ministres en charge de l'agriculture, des questions foncières et de l'élevage de l'Union africaine tenue à Addis-Abeba (Éthiopie) du 22 au 24 avril 2009 et des recommandations de ladite Conférence adoptées par le Conseil exécutif ;

RAPPELANT les décisions et déclarations passées de la Conférence de l'UA sur l'économie rurale et l'agriculture ;

NOUS ENGAGEONS À :



1. Prendre nos responsabilités, individuellement et collectivement, et à respecter nos engagements pour donner l'impulsion nécessaire à la formulation d'approches globales pour l'Afrique afin de s'attaquer aux causes profondes de la pauvreté et de la famine, et accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs en matière de croissance et de budget, tels qu'énoncés dans le programme et le cadre du CAADP ;
2. Appuyer les réformes politiques et institutionnelles pertinentes, susceptibles de stimuler et de faciliter les débouchés agricoles, en modernisant les systèmes commerciaux nationaux et régionaux, en éliminant les obstacles aux activités commerciales transfrontalières et en assurant aux petits exploitants un accès élargi aux intrants ainsi qu'aux infrastructures commerciales et aux

connaissances techniques afin de les intégrer pleinement aux chaînes de valeur croissantes ;

3. Formuler et mettre en œuvre des stratégies continentales et régionales qui intègrent les mesures d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets aux programmes de développement de l'agriculture, et garantissent la prise en compte des intérêts de l'Afrique dans le dialogue mondial sur le changement climatique, à commencer par les prochaines négociations post-Kyoto ;
4. Accroître les investissements dans les politiques et programmes axés spécifiquement sur la protection sociale à travers un appui public prévisible et adapté aux besoins locaux, en mettant particulièrement l'accent sur les programmes concernant les groupes les plus vulnérables et les plus pauvres de la société, notamment les programmes en faveur des femmes.

DEMANDONS à la Commission, au Secrétariat du NEPAD et aux Communautés économiques régionales (CER) de :

5. Continuer de mobiliser l'expertise technique et les ressources financières nécessaires pour soutenir le développement de la capacité ainsi que les réformes de politique connexes visant à accélérer la mise en œuvre du CAADP dans tous les Etats membres, y compris la signature de pactes CAADP et indiquant les mesures, les programmes d'investissement et le financement nécessaire pour la réalisation du taux de six pour cent (6%) de croissance et dix pour cent (10%) des objectifs budgétaires pour le secteur agricole ;
6. Créer les outils et les instruments permettant de mobiliser l'expertise et renforcer les capacités pour appuyer, dans le cadre du CAADP, les entités agricoles et autres entités nationales de programmation afin qu'elles puissent :
 - i. Aider les pays à renforcer leurs capacités en matière d'élaboration de projets ;
 - ii. Intégrer et renforcer l'utilisation d'outils pour améliorer la transparence des dépenses à travers des évaluations périodiques des dépenses publiques, des contrôles des dépenses publiques et une budgétisation axée sur les résultats ;
 - iii. Réformer et renforcer les processus de dépenses, les modalités de prestation de service et l'exécution du budget en général en vue d'améliorer l'efficacité et l'effectivité des dépenses dans le secteur agricole ;

7. Prendre des initiatives importantes dans le cadre du CAADP en vue de moderniser les systèmes d'échanges régionaux et de promouvoir l'intégration régionale à travers :
 - i. la mise en place d'échanges régionaux de produits de base pour faciliter le commerce ;
 - ii. la création de mécanismes pour suivre et faire respecter les politiques et dispositif régionaux de commerce ;
 - iii. le renforcement des capacités nationales, régionales des services de gestion et de certification de la qualité ;
 - iv. le renforcement des capacités de plaidoyer et de négociation dans le cadre du commerce international.

8. Faciliter la création de plateformes d'investissement agricole et de développement d'entreprises dans les Etats membres ainsi que l'organisation de foires des coentreprises agroalimentaires en vue de :
 - i. promouvoir les partenariats public-privé et les alliances entre entreprises pour accélérer le développement des chaînes de valeur compétitives et accroître les parts de marché dans les marchés des exportations nationaux, régionaux et étrangers ;
 - ii. Encourager le financement par les banques commerciales de tous les segments de la chaîne de valeur de l'agro-industrie, notamment appuyer l'expansion des services financiers vers les zones rurales.

9. Accélérer l'émergence de systèmes rentables d'acquisition et de livraison d'intrants
 - i. en accélérant la mise en œuvre de du Mécanisme africain pour le financement des engrais, en particulier en apportant les contributions requises pour combler l'écart de 2,5 millions de dollars EU en de sa mise en œuvre immédiate ;
 - ii. en promouvant les alliances régionales en cours sur les semences pour garantir l'accès aux petits exploitants agricoles en général.

10. Faciliter l'accroissement des investissements dans la recherche et le développement agricoles et l'appui aux initiatives visant à consolider les informations et les connaissances scientifiques et techniques en Afrique, à travers notamment :
 - i. la création de centres d'excellence pour la recherche et le développement agricoles accompagnant la chaîne de valeur des produits agricoles et animaliers stratégiques ;

- ii. la mise en place, dans les régions rurales, de systèmes de formation professionnelle et de valorisation de la main d'œuvre afin de perfectionner les compétences agricoles des petits exploitants, d'accroître la compétitivité à long terme, et d'encourager les jeunes à participer au développement du secteur agricole.
11. Mettre en place un « Forum Sud-Sud pour le développement agricole en Afrique » et mener des consultations avec la diaspora à travers la Direction des citoyens et de la diaspora de la Commission (CIDO) afin de mobiliser des ressources supplémentaires dans le domaine de la technologie et du financement de l'investissement pour le secteur agricole africain ;
 12. Elaborer un cadre africain d'atténuation et d'adaptation au changement climatique basé sur l'agriculture pour fournir l'orientation stratégique ainsi que les outils aux initiatives nationales et régionales allant dans le sens des approches des programmes relatifs au transfert de technologies, à la gestion du savoir et au financement pour promouvoir l'adoption d'une gestion durable de la terre et de l'eau pour l'agriculture ;
 13. Rassembler les contributions des experts et les connaissances scientifiques pour faire avancer la reconnaissance et l'intégration de la séquestration du carbone dans les paysages agricoles ainsi que le financement du carbone dans le cadre des mesures d'atténuation et d'adaptation des changements climatiques sur le plan mondial à travers les négociations post-Kyoto et d'autres dialogues aux niveaux mondial et régional ;
 14. Mettre en place un mécanisme interministériel qui réunit les Ministres de l'Agriculture, de l'Environnement et de l'Eau respectivement afin de promouvoir une approche intersectorielle pour aborder le programme relatif au changement climatique ;
 15. Faciliter l'appui en matière d'analyse aux États membres sur l'intégration de la dimension genre dans le programme de développement agricole.

EXHORTONS les Etats membres à:

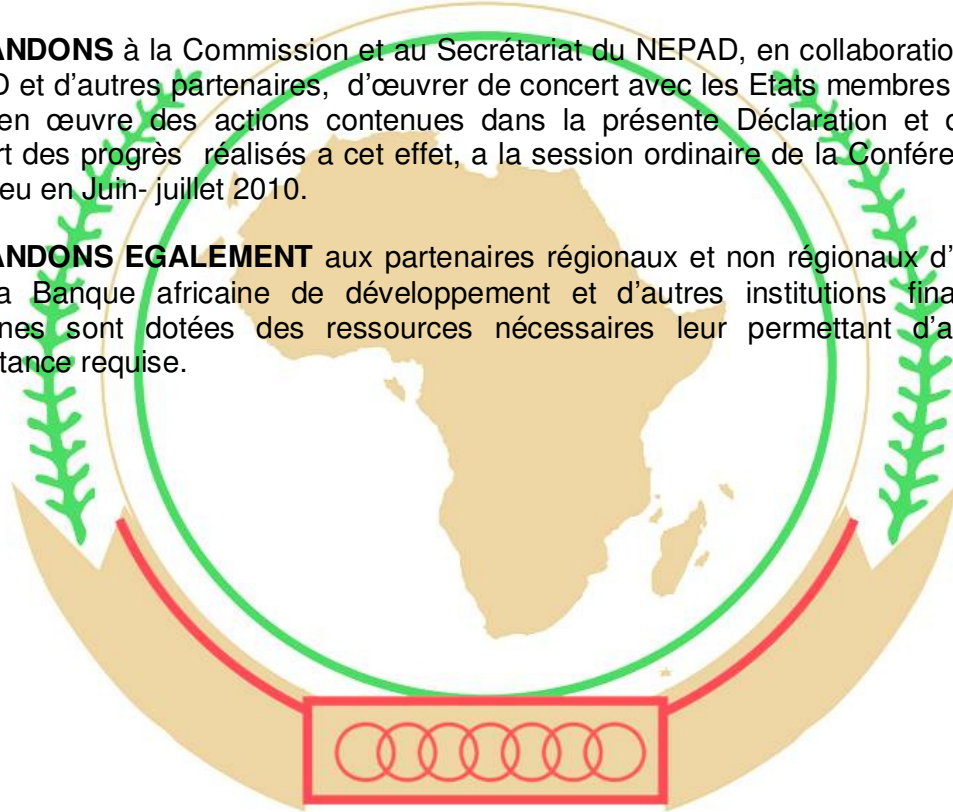
16. Réaffirmer leur engagement vis-à-vis de la Déclaration de Maputo, d'allouer au moins 10% de leurs budgets nationaux annuels au secteur de l'agriculture d'ici à 2015 en vue de prendre en compte le rôle important de l'agriculture dans les stratégies nationales de développement et d'allouer des ressources conséquentes à ce secteur,
17. Intensifier les efforts déployés en vue d'accélérer la mise en œuvre du Programme CAADP au niveau national, en organisant notamment des Tables-ronde par pays et la signature notamment des pactes officiels du CAADP,

DEMANDONS aux partenaires au développement international ainsi qu'aux parties prenantes régionales et non régionales de :

18. harmoniser leur soutien aux investissements dans le domaine de l'agriculture africaine, en définissant les priorités nationales et régionales dans le cadre du CAADP, et d'aider les Etats membres dans leurs efforts de mobilisation des fonds requis en vue de faire face aux besoins en ressources, des programmes d'investissement prioritaires identifiés dans les pactes officiels du CAADP par pays,
19. œuvrer pour le renforcement des initiatives de financement en y associant les institutions africaines et de les rendre accessibles au niveau national,

DEMANDONS à la Commission et au Secrétariat du NEPAD, en collaboration avec la BAD et d'autres partenaires, d'œuvrer de concert avec les Etats membres pour la mise en œuvre des actions contenues dans la présente Déclaration et de faire rapport des progrès réalisés à cet effet, à la session ordinaire de la Conférence qui aura lieu en Juin- juillet 2010.

DEMANDONS EGALEMENT aux partenaires régionaux et non régionaux d'assurer que la Banque africaine de développement et d'autres institutions financières africaines sont dotées des ressources nécessaires leur permettant d'accorder l'assistance requise.



2009

Sirte Declaration on Investing in Agriculture for Economic Growth and Food Security Doc. Assembly/Au/12 (Viii)

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/294>

Downloaded from African Union Common Repository